

AGENDA DES ASSOCIATIONS

Label des chants

dimanche 1er septembre : Brocante musique et BD. Buvette et restauration sur place ainsi que des animations musicales

Le sou des écoles

lundi 2 septembre : Le sou des écoles vous accueille lundi 2 septembre, jour de la rentrée scolaire, pour vous présenter les associations locales de St Julien et ses proches alentours.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses, rendez-vous à l'école du village à 16h30 !

Fonderie Bancel

20 et 21 juillet, 20 et 21 août, 21 et 22 septembre à 9h30 et 15h le samedi, 9h30 le dimanche : visite guidée de la fonderie et de la manufacture Bancel

Tu joues

Tu joues est ouvert l'été jusqu'au mercredi 31 juillet aux horaires habituels :

Mardis : 9h30 - 12h & 16h - 18h30

Mercredis : 10h - 12h & 15h - 18h

Jeudis : 9h30 - 12h & 16h - 18h30

Conscrits

9 au 12 août : La vogue aura lieu sur la Grand Place et Place Bancel. Le défilé de char aura lieu le 11 août.

VIE DES ASSOCIATIONS

L'association ADAPEI 07 du secteur nord de l'Ardèche cherche une nouvelle équipe pour l'opération brioches qui a lieu chaque année à l'automne (semaine du 14 octobre). Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie ou appeler le CCAS au 07 84 83 92 81 et laisser un message.

L'association Pas à Pas a obtenu le soutien du Département pour mettre en œuvre deux projets « équilibre » et « aidants » autour de l'activité physique adaptée et de l'éducation à la santé. Une première session aura lieu dès septembre pour les personnes fragilisées et une autre en novembre pour les aidants. Ces sessions auront lieu sur notre commune qui soutient ces actions.

Pour plus d'infos Email : asso.pasapas42@gmail.com

Site Internet : <http://asso.pasapas.free.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/pasapas42>

PAIEMENT ÉCHELONNÉ DES FACTURES D'EAU

Vous allez désormais pouvoir bénéficier d'une nouvelle facilité de paiement pour vos factures d'eau. En effet, la mairie a mis en place un système permettant de régler la facture d'eau en 10 fois, facilitant ainsi la gestion budgétaire des ménages.

Pour profiter de cette nouvelle possibilité, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse mairie@sjmm.fr ou de vous rendre directement au secrétariat de la mairie. Lors de votre demande, veuillez fournir votre RIB ainsi qu'une copie de votre carte d'identité.

Concrètement, lors de la prochaine facture d'eau, les habitants qui auront opté pour ce mode de paiement ne régleront que 1/10e du montant total de la facture, ainsi que les taxes de l'agence de l'eau. Par la suite, une nouvelle facture sera émise chaque mois, avec le montant prélevé automatiquement sur leur compte bancaire.

Ce nouveau service vise à offrir une plus grande flexibilité aux habitants de Saint-Julien-Molin-Molette dans la gestion de leur budget. Il permettra également de faciliter le règlement des factures d'eau, en étalant les paiements sur plusieurs mois.

N'hésitez pas à profiter de cette opportunité en contactant dès maintenant la mairie pour bénéficier du paiement échelonné de vos factures d'eau.

LE PARC DU PILAT FÊTE SES 50 ANS !

À ST-JULIEN LE DIMANCHE 6 OCTOBRE

Une belle occasion de montrer tous les atouts de notre belle commune et de lancer les forces vives présentes pour faire de cet événement un moment festif, convivial...



Imprimé par Domcom. Ne pas jeter sur la voie publique.



SAINT
JULIEN
MOLIN
MOLETTE

LA LETTRE PIRAILLONNE

ÉTÉ
2024



ÉDITO

LES COMMERCES DE NOTRE VILLAGE : QUELQUES BONNES NOUVELLES POUR LES MOIS À VENIR

La préparation de cette lettre pirailonne estivale coïncide avec une actualité bien chargée, alors que chacun et chacune est appelé-e à faire un choix et à faire entendre sa voix pour l'avenir de notre pays que nous souhaitons plus juste et plus solidaire.

Néanmoins nous vous partageons les dernières nouvelles de notre village et l'agenda des événements de l'été pour passer des vacances reposantes mais aussi riches en rencontres et découvertes. Ouvrons notre horizon !



La biscuiterie artisanale « Les Mignoteries » s'installera rue du Faubourg prochainement à la place de l'ancienne pizzeria.



La boulangerie ouvrira ses portes en septembre et nous sommes très heureux de cette bonne nouvelle.



La Cabère Noire a ouvert son bar il y a peu de temps.

L'immeuble de l'ancienne boucherie devrait être racheté et connaître bientôt une nouvelle vie. N'oublions pas nos autres commerçants toujours présents dans notre quotidien : bureau de tabac, épicerie, restaurants, pharmacie...

Nous espérons que les pirailons et pirailonnes réserveront le meilleur accueil aux nouveaux venus et les soutiendront au quotidien.

Toutes les initiatives sont les bienvenues pour garder notre village vivant !

LA SALAMANDRE

Le CPIE des Monts du Pilat en partenariat avec le Parc du Pilat mènent un inventaire de la Salamandre tachetée sur tout le territoire du Parc. Cette espèce d'amphibien jaune et noire est présente à Saint-Julien-Molin-Molette.

A la Rivoire, une des plus belles populations du Pilat a trouvé accueil dans le vallon forestier. Malheureusement les écrasements restent nombreux chaque année, lors des soirées douces et pluvieuses.

C'est dans ce contexte que les élèves de l'école primaire se sont mobilisés pour avertir les automobilistes en créant deux panneaux. Ceux-ci ont été posés sur le bord de la route.

Vous aussi vous pouvez agir pour préserver cette espèce.

Partagez vos trouvailles de Salamandre sur la page internet Tendre Salamandre ou par sms au 06 17 47 07 79 (numéro de la chargée de missions environnementales du CPIE).

ET SURTOUT.... RALENTISSEZ.



CARRIÈRE DES GOTTES

Au printemps 2022, nous vous donnions des nouvelles à propos de la carrière des Gottes et notamment du processus administratif en cours.

Pour rappel :

- 28 février 2022 : annulation de l'arrêté préfectoral qui autorisait la carrière à exploiter le site pendant 30 ans à 165 000 tonnes/an. Les arguments retenus sont le trafic intense des camions et la destruction d'espèces protégées.
- appel de cette décision par l'entreprise Delmonico-Dorel et le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- 22 mars 2022 : l'entreprise demande et obtient un arrêté provisoire pour un an avec des conditions d'exploitation restreintes (100 000 tonnes, limitation de la circulation à 50 passages de camions/jour). Cet arrêté précise que DD a un an pour régulariser sa situation soit en redéposant une nouvelle de demande d'autorisation soit en remettant en état le site. La préfecture demande également au carrier d'ouvrir un espace de concertation pour tenter de réduire les nuisances que le village subit.

Nous avons participé à toutes les réunions de concertation de mai à septembre 2022 en présence d'élus d'autres communes (Colombier, Bourg-Argental), de représentants de l'entreprise (directeur, PDG...), d'élus du département, de représentants du PNR du Pilat (président et directrice)... Nous déplorons, par contre, l'absence très remarquée de l'État et de ses services lors de ces réunions.

Au cours de ces différentes réunions, l'entreprise DD a présenté son « nouveau » projet d'exploitation : volume extrait, durée, circulation des camions, mesures pour réduire son impact sur la biodiversité...

Hélas, à la fin de ce processus de concertation, nous n'avons pu que constater que la nouvelle proposition du carrier était quasiment identique à l'ancienne :

- 150 000 tonnes
- fin d'exploitation en 2049 au lieu de 2050 !
- mesures de protection de la biodiversité insuffisantes

Le seul point où l'entreprise a bien voulu entendre les autres parties fut celui de la circulation des camions. Ainsi, il a été proposé que le trafic soit aussi réparti sur d'autres communes.

L'entreprise a déposé son dossier tel qu'elle le souhaitait fin 2023.

Celui-ci a donné lieu à une énième enquête publique du 18/09 au 18/10/2023 qui s'est soldée par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Suite à cet avis, nous avons sollicité une entrevue avec M. Le Préfet de la Loire qui nous a reçus fin janvier 2024.

Nous lui avons proposé une solution qui nous semblait acceptable pour toutes les parties et qui se rapprochait de l'arrêté provisoire. Celle-ci aurait permis de sortir de ce conflit historique en cessant les recours judiciaires.

Malheureusement, le Préfet, qui trouvait notre proposition très honnête, n'a finalement pas acté notre demande.

Ainsi, un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 27 février 2024 donnant autorisation à l'entreprise DD d'exploiter la carrière pendant encore 25 ans à 150000 tonnes/an.

La circulation des camions est répartie sur Colombier et St Julien (70 passages maximum/jour pour St Julien et 30 pour Colombier).

Le 26 mars 2024, la cour administrative d'appel confirme le jugement annulant l'arrêté d'exploitation de 2020 et rejette les requêtes de DD et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Historiquement, cela fait trois fois que cette entreprise voit ses autorisations d'exploitation annulées par un tribunal !

Elle condamne également l'État à verser à la commune, au Parc du Pilat et à l'association Bien Vivre, 2000 € chacun (fait assez notable pour être souligné).

Au vu des arguments du dernier jugement et après réflexions, nous avons décidé de donner une suite juridique à cet arrêté car :

- il est à quelques exceptions près, identique à celui de 2020
- nous avons deux jugements qui confirment que l'exploitation de la carrière telle qu'elle est prescrite dans les arrêtés préfectoraux est incompatible avec la sécurité dans nos rues et la préservation de nombreuses espèces protégées
- malgré nos tentatives auprès de l'entreprise et auprès du Préfet, aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé, ceux-ci préférant camper sur leurs positions et ne rien concéder.

VIE DU VILLAGE

Nous remercions les services techniques pour l'installation des cuves et d'une nouvelle pompe pour les **jardins partagés**. Ainsi les jardiniers et jardinières pourront faire prospérer légumes et fleurs ! Malika est la référente des jardins et si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à la rencontrer !



Des nouvelles de la **Maison de Santé** : le chantier a bien avancé et la réception des travaux est prévue avant la fin de l'année ainsi que l'emménagement des professionnels de santé.

Photo : Maison de santé en travaux en avril 2024

Projet d'aménagement des **routes départementales** : suite au travail du comité participatif, une réunion publique est prévue **le lundi 9 septembre à 18H30**

à la Passerelle pour informer les piraillois et pirailloises du projet d'aménagement de la circulation et du stationnement sur notre commune.

Poubelles : regroupement des points d'apports volontaires dans le courant de l'été.

Le SICTOM réorganise le ramassage des déchets sur tout le territoire. Désormais, il n'y aura que des Points d'Apports Volontaires supprimant ainsi dans les mois à venir tous les bacs à roulettes. Deux P.A.V. semi-enterrés sont déjà en place (place Bancel et square du 8 mai 1945). D'autres regroupements avec des colonnes aériennes seront finalisés prochainement : **Rue du Mas** pour les rues suivantes : Rue du Mas, Rue du Moulin, Rue du Tacon, Rue Peyronnet, École.

Autre regroupement de colonnes sur le **parking du cimetière** pour : Lotissements des Blaches, des Vignes, de la Bégude et du Pré Battoir, du Parc du Soleil, La Plessa, Chagnard, Combenoire, Bois du Four, Rue du Plâtre, Rue de la Madone, Rue de la Condamine.

Merci aux citoyens et citoyennes de faire l'effort pour respecter cette nouvelle organisation. Nous vous rappelons qu'**il est interdit de mettre les cartons marbrés alvéolés dans les bacs jaunes**. Ils doivent être pliés et emportés à la déchetterie.

LE MOT DE L'OPPOSITION : VIVRE AU VILLAGE

Le saviez-vous ? Au budget primitif 2022 notre municipalité avait affecté 25.000€ en dépense pour couvrir les éventuels frais d'honoraires et de justice. Elle a dépensé 36.136€ dans l'espoir vain de faire fermer la carrière ! Pour ne pas perdre la main, elle a, en 2023 mandaté un huissier (417€) pour faire constater que l'exploitation continuait après le 23 mars. Munie de ce constat elle a investi un avocat (4300€) pour déposer un référé auprès du tribunal administratif. Comme l'entreprise fonctionnait en toute légalité, le tribunal a classé la requête, et la mairie a jeté l'argent de vos impôts par la fenêtre ! Ça ne sert à rien... mais qu'est-ce que ça fait du bien !

D'autre part le parc du Pilat dans son projet de nouvelle charte, propose, face au déclin constant des emplois industriels locaux :

- Le développement de la consommation locale,
- Le maintien des emplois qui s'appuient sur des ressources locales,
- Le soutien des entreprises locales qui fournissent des entreprises ou des particuliers locaux,
- Le soutien des activités économiques existantes.

Et condamne, sans la nommer, la carrière des Gottes à la fermeture en indiquant qu'elle ne pourrait s'étendre sans l'accord favorable de St Julien, accord qui n'est pas envisageable sous la mandature actuelle.